

14 mai 2020

CRÈCHES

REPRISE PROGRESSIVE

Plus de 70 enfants ont retrouvé le chemin des crèches de Cherbourg-en-Cotentin mardi 12 mai. Des enfants accueillis par groupe de 10 au plus, selon des protocoles sanitaires très stricts. La rentrée en crèche s'est effectuée sereinement, en toute sécurité. Les effectifs devraient croître à partir du 25 mai.

Si la crèche Levalois est restée en activité pendant tout le confinement pour accueillir les enfants des personnels prioritaires selon les critères de l'État, avec un élargissement décidé par la Ville aux enfants des salariés de l'alimentaire, des agents Ville et Agglomération..., les 7 autres crèches de la Ville étaient fermées.

Conformément au plan de déconfinement progressif souhaité par l'État, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a travaillé sur un protocole sanitaire pour rouvrir ses crèches avec des groupes de 10 enfants au plus. « *Nous avons travaillé sur un accueil progressif, limité pour l'instant à 120 enfants au lieu de 240 en temps normal, pour prendre en compte les protocoles sanitaires et les règles de distanciation physique*, explique Benoît Arrivé, maire de Cherbourg-en-Cotentin. *Pour permettre cet accueil, nous avons déterminé des critères prioritaires et réorganisé les équipes en tenant compte des disponibilités, nos agents étant également impactés par la crise* ».

DES LOCAUX RÉORGANISÉS

Les protocoles sanitaires étant très stricts et l'État imposant l'accueil de 10 enfants au maximum par structure (ou des groupes de 10 si la structure permet aux enfants de ne pas se croiser), la Ville a réorganisé ses crèches en travaillant sur les espaces de circulation pour éviter les croisements, en adaptant la configuration des dortoirs ...

Les conditions d'accueil ont été retravaillées : lorsque cela était possible, entrées et sorties ont été dissociées, et des sas d'entrée ont été mis en place pour éviter la circulation des parents dans les structures.

DES PROTOCOLES SANITAIRES STRICTS

Les moyens consacrés à l'entretien des locaux ont été renforcés. Les salles sont aérées au moins deux fois par jour. Les poignées de porte, les salles de change... sont désinfectées plusieurs fois par jour, l'entretien du linge, du matériel pédagogique et des jouets est renforcé. Chaque groupe d'enfants est accompagné par les mêmes professionnels le matin et l'après-midi.

Chaque agent doit se changer sur place afin de réserver sa tenue à un usage strictement professionnel. Les tenues sont lavées sur place. Et un protocole spécifique a été déterminé pour détecter la maladie grâce à la prise de température des enfants à l'arrivée et dans la journée.

« Afin de former nos personnels aux gestes barrières et aux protocoles de sécurité mis en place, une pré-rentrée a été organisée le 11 mai. Cette journée était nécessaire et elle a permis d'aborder la rentrée des petits sereinement et sans problème », souligne Dominique Hébert, adjoint à la coordination des politiques publiques.

DES FAMILLES PRIORITAIRES

En temps normal, la capacité totale des 8 crèches de Cherbourg-en-Cotentin est de 240 enfants. La Ville devant se limiter à 120 enfants, des critères d'accueil prioritaires ont été instaurés, à savoir :

- les enfants des personnels de santé, de l'Éducation nationale, des forces de sécurité de l'Opération Résilience
- les enfants des familles mono-parentales ou les enfants dont les deux parents doivent retourner sur leurs lieux de travail sans recours possible au télétravail
- les enfants ayant un handicap ou dont les familles répondent à des critères sociaux.

« Nous avons sondé auparavant les familles sur leur volonté de faire appel aux crèches et nous avons redéployé nos personnels comme par exemple ceux de la crèche Talluau qui reste fermée pour l'instant, puisqu'aucune demande n'était recensée, précise Dominique Hébert. Nous avons ainsi pu répondre aux attentes des parents sans refuser d'enfant ».

Plus de 70 enfants ont ainsi été accueillis mardi. *« Après le 25 mai, en revanche, le nombre de demandes augmente, la reprise de l'activité étant progressive. Mais entre les crèches collectives et la crèche familiale – c'est-à-dire les 47 assistantes maternelles qui peuvent aussi accueillir à domicile –, nous serons en capacité de répondre aux attentes des familles dans la limite des places prévues par le protocole sanitaire ».*